

Information des sociétés cotées (STORI)

STORI est le nom du mécanisme de stockage centralisé mis en place en Belgique.

Un arrêté royal du 23 février 2010 a désigné la FSMA, avec effet au 1er janvier 2011, comme l'organisme chargé d'assurer le stockage centralisé des informations réglementées au sens de la directive Transparence.

STORI reprend les informations réglementées publiées par les émetteurs dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé et pour lesquels la Belgique est l'Etat membre d'origine dans le cadre de leurs obligations concernant les informations périodiques et certaines informations continues, ainsi que les informations réglementées publiées par les émetteurs dont les titres sont admis à la négociation sur le marché Alternext (exploité par Euronext Brussels SA).

STORI stocke les informations réglementées que les émetteurs ont déposées auprès de la FSMA. Excepté en cas d'incident technique, ces informations sont immédiatement et automatiquement mises à la disposition du public, telles qu'elles ont été reçues par la FSMA. Les émetteurs restent donc entièrement responsables de la fiabilité des informations déposées, la FSMA ne pouvant être tenue responsable ni de la qualité ni du contenu des informations mises à la disposition du public par le biais de STORI.

STORI comprend les informations réglementées qui ont été déposées auprès de la FSMA depuis le 1er janvier 2011.

[Accéder à STORI](#)

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/information-des-societes-cotees-stori-0>